

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

24-420 *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble*

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alexandre a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 24-420 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de Saint-Alexandre.

Le projet de règlement numéro 24-420 vise à permettre de déroger aux rigueurs des règlements d'urbanisme et de convenir d'un projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Cet outil réglementaire offre par le fait même une flexibilité et une plus grande adaptation à la spécificité des quartiers.

Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
3. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 28 octobre 2024 à 19h00, à l'Hôtel de Ville de Saint-Alexandre située au 453, rue Saint-Denis. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
4. Que le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre, durant les heures normales de bureau ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.saint-alexandre.ca.
5. Le projet de règlement numéro 24-420 **ne contient pas** des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Alexandre, ce 8 octobre 2024.



Marc-Antoine Lefebvre, M. Sc. et DMA
Directeur général et greffier-trésorier